

RENSEIGNEMENTS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

Madame, Monsieur,

Alors que cette année scolaire bien particulière s'achève et que chacun songe aux vacances proches, nous venons vous apporter les précisions suivantes concernant la rentrée des classes de **septembre 2023**

En vous souhaitant des vacances reposantes et enrichissantes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos cordiaux sentiments.

M. CORRIERAS
Chef d'établissement

M. BUGNAZET
Directeur Adjoint

OUVERTURE ADMINISTRATION : jeudi 24 août 2023

RENTRÉE SCOLAIRE :

POUR LES ENSEIGNANTS : vendredi 1^{er} septembre :

POUR LES ELEVES :

Lundi 4 septembre :

- 3^{ème} PRÉPA-MÉTIERS : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00.
- 2^{nde} BAC PRO : rentrée à 14h00 et sortie à 16h00.

Mardi 5 septembre :

- 1^{ère} BAC PRO : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00.
- Terminale BAC PRO : rentrée à 10h00 et sortie à 12h00.

Les cours commenceront **mercredi 6 septembre** à l'heure prévue par l'emploi du temps de chaque classe.

INFORMATION : Selon l'emploi du temps de chaque classe les cours auront lieu du lundi au vendredi, mercredi après-midi inclus.

URGENT : Les nouveaux boursiers doivent faire suivre la lettre reçue de l'Inspection Académique, si ce n'est déjà fait.

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Vacances TOUSSAINT	Samedi 21 octobre après les cours au lundi 6 novembre au matin.
Vacances NOËL	Samedi 23 décembre après les cours au lundi 8 janvier au matin.
Journée pédagogique de l'Institution : lundi 8 janvier 2024 (pas de cours pour les élèves).	
Vacances HIVER	Samedi 17 février après les cours au lundi 04 mars au matin.
Vacances de PÂQUES	Samedi 13 avril après les cours au lundi 29 avril au matin.

Pont de l'Ascension : du mardi 7 mai après les cours au **lundi 13 mai** au matin.

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE : **vendredi 05 juillet 2024** après les cours

Les dates de sortie par niveau vous seront communiquées au 3^{ème} trimestre
en fonction des examens nationaux

REUNIONS DE PARENTS

Lundi 11 septembre à 18h00
Mardi 12 septembre à 18h00
Jeudi 14 septembre à 18h00
Lundi 18 septembre à 18h00

3^{ème} PRÉPA MÉTIERS
2^{ndes} BAC PRO
1^{ères} BAC PRO
T^{les} BAC PRO

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

1. VIE SCOLAIRE :

Pour signaler les absences et les retards de votre enfant, merci de contacter l'équipe de la vie scolaire au 04 77 22 02 16.

2. TROUSSEAU POUR L'ATELIER :

Un achat groupé est prévu par le lycée à la rentrée.

3. OUTILLAGE D'ATELIER :

Les élèves trouveront dans l'établissement, tout ce qui leur est nécessaire : outillage personnel d'atelier (caisse à outils, pied à coulisse, équerre, etc....) Nous vous en demanderons le règlement en cours d'année. Certains élèves pourront bénéficier d'une aide au premier équipement attribuée par la région Auvergne / Rhône-Alpes. La demande sera faite en début d'année scolaire par le biais de l'établissement.

4. LIVRES :

Certaines documentations techniques obligatoires seront fournies et vendues par l'établissement. Ce règlement pourra être effectué, pour les lycéens, avec le **Pass'Région**. Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire pour commander et réceptionner cette carte.

La commande de ce Pass'Région devra être faite le plus rapidement possible (voir courrier ci-joint).

5. FOURNITURES SCOLAIRES :

Voir la liste ci-jointe. D'autres fournitures pourront également être demandées par les enseignants à la rentrée.

6. HORAIRE HEBDOMADAIRE :

Il sera communiqué aux élèves à la rentrée.

7. BOURSES NATIONALES pour les nouveaux élèves, boursiers en 2022/2023 :

Si ce n'est déjà fait, demander au Directeur de l'établissement fréquenté en 2021/2022 un transfert de bourses. Dans certains cas particuliers, possibilité de demande de bourses provisoires en octobre. Prendre contact avec le service comptabilité (Tél : 04 77 22 32 22).

8. ASSURANCES :

Tous les accidents de travail, de jeux et de gymnastique sont couverts par la Sécurité Sociale "Accidents du travail". De plus, nous souscrivons pour chaque élève une assurance **scolaire/extrascolaire**.

9. CARNET DE CORRESPONDANCE :

C'est l'organe de liaison entre les PARENTS et le LYCEE ; il sera remis aux élèves dès la rentrée scolaire. Les parents voudront bien en prendre connaissance, le signer et le contrôler régulièrement.

10. RESTAURATION ET HEBERGEMENT :

La restauration est assurée sur le site du lycée professionnel.